



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 18

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

11/12/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

Excusés : Mme Emmanuelle DECLETY a donné pourvoir à M. Yves SACÉPÉ, M. Thibaut KUEHN a donné pourvoir à M. Pierre EVRARD, M. Jacques DEGRAVE a donné pourvoir à Mme Patricia VERRELLE.

Absents : M. Matthieu DEVOS, Mme Séverine DUVIVER et Mme Carole TRIPLET, Mme Marianne SPEISER.

Secrétaire de séance : Mme Séverine DELDICQUE

D2025-056 : FINANCES – APPROBATION ET SIGNATURE D'UN CONVENTION FINANCIERE AVEC LA FDE RELATIVE A L'ENFOISSEMENT DES RESEAUX PLACE JEAN JAURES

Rapporteur : Daniel HERBERT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la place, Place Jean Jaurès, Rues Léo Lagrange et du Moulin (Impasse du Pont du Bleu) ;

Vu la nécessité de signer une convention ayant pour objet la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique, pour la réalisation sur une même portion de la voirie communale de travaux d'effacement des réseaux de distribution électrique basse tension, d'une part, et d'éclairage public et de communications électroniques, d'autre part, relevant respectivement de la compétence de la fédération et de la Collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la place, Place Jean Jaurès, Rues Léo Lagrange et du Moulin (Impasse du Pont du Bleu).
- **D'APPROUVER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux aériens ci-jointe.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des travaux, à apporter toute précision utile et à suivre l'ensemble de la procédure jusqu'à son terme.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD